

**CONSEIL MUNICIPAL 14 AVRIL 2023
DE COMPTE RENDU**

Présents :

Guillaume BONIN - Pascale MANFREDI - Didier MAZILLE - Annette VAN DONGEN - Marie France CONSTANT - André JOUVE - Pierre GLACHANT

En préambule, Guillaume BONIN, Maire, informe de la suppression du point 7 (convention VAE) dans la mesure où seul le prix doit être modifié, ledit prix étant inclus dans les tarifs communaux et non pas dans la convention de gestion des Vélos à Assistance Électrique).

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Proposition : Didier MAZILLE

Vote : 7 pour

2 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2023

Vote : 7 pour

3- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Signature d'un contrat avec Alliance Environnement pour la déshydratation et l'enlèvement des boues de la station d'épuration.

Après un an de test du procédé (benne filtrante, puis enlèvement pour compostage à Alès), compte-tenu du succès tant technique qu'économique de cette solution, il est décidé de formaliser la régularité de ces opérations à travers un contrat. Le contrat est d'un an tacitement renouvelable deux fois.

Les prix unitaires sont les suivants :

Désignation	Unité	Prix unitaire € HT
Transport de la benne filtrante	forfait	700,00
Mise en place et repli de la benne filtrante / Nettoyage final de la benne	forfait	360,00
Déshydratation des boues liquides / Déplacement opérateur / Pompes et floculation (polymère compris)	forfait	750,00

Remplissage complémentaire	forfait	430,00
Evacuation et traitement des boues déshydratées sur la plateforme de compostage des Salles-du-Gardon	tonne	80,00
Réalisation des analyses réglementaires	forfait	250,00

Signature d'un contrat de travail pour remplacement ponctuel de Secrétariat avec Mme Rachel BLANC

Mme Rachel BLANC effectue des remplacements ponctuels pour assurer notamment la continuité des facturations, un contrat de travail a été signé pour environ un jour par semaine pendant deux mois.

4- ECHOS DES DELEGATIONS INTERCOMMUNALE ET SYNDICALES

RAS

5.1 - AFFECTATION RESULTATS 2022

Didier MAZILLE, 1^o adjoint explique que lors de sa séance du 18 Mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les comptes administratifs et comptes de gestion 2022.

Les résultats ont fait apparaître des excédents ou déficits sur lesquels le Conseil va devoir délibérer pour approuver les affectations de résultats proposés.

Pour rappel, les excédents peuvent être affectés, tout ou partie, soit en section d'investissement, soit reportés en section de fonctionnement.

Ces affectations doivent être votées avant le vote de budget 2023 dans lesquels les affectations proposées seront inscrites.

Didier MAZILLE précise qu'aucune délibération ne sera à prendre pour la station-service qui a présenté un déficit de fonctionnement (3 534,21 €), lequel est automatiquement reporté en fonctionnement sur 2023.

- Budget M 14

Les CA 2022 laissent apparaître la somme de 60 792,58 € qu'il convient d'affecter

Il est proposé d'affecter

- 30 000 € en report dans la section de fonctionnement
- 30 792,58 € à la section d'investissement

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve Les affectations des résultats 2022 tels que présentées

Vote : 7 voix pour

- *BUDGET AEP/EU M49*

Les CA 2022 laissent apparaître la somme de 107 441,05 € qu'il convient d'affecter

Il est proposé d'affecter

- 57 441,05 € en report dans la section de fonctionnement
- 50 000 € la section d'investissement

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

Approuve Les affectations des résultats 2022 tels que présentées

Vote : 7 voix pour

- *BUDGET CHAUFFERIE M4*

Les CA 2022 laissent apparaître un excédent de 8 497,67 € qu'il convient d'affecter

Il est proposé d'affecter

- La totalité, soit 8 497,67 € en report dans la section de fonctionnement

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

Approuve Les affectations des résultats 2022 tels que présentées

Vote : 7 voix pour

5.2 - FIXATION DES TAXES LOCALES DIRECTES

Annuellement, le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le taux des taxes locales directes

TH (taxe d'habitation) et TFB (taxe foncier bâti) et TFNB (taxe foncier non bâti)

A ce jour les taux appliqués aux bases sont

- La TFB est de 32,28 %
- Le taux du FNB est de 87,12%
- La TH est de 11,14%

Ces taxes locales sont des ressources fortes sur le budget général. La réflexion de l'équipe municipale était de faire évoluer ces taux au regard des besoins de la commune.

Le contexte fait que les bases sur lesquelles sont appliquées ces taux vont évoluer de 7%, évolution décidée par le Ministère des finances. Par ailleurs, la CDC va sans aucun doute augmenter le taux TH lors du Conseil Communautaire de ce mardi 11 avril. L'évolution devrait se situer autour de 2% pour la part EPCI sur la TH.

Compte tenu de ce contexte et afin de ne pas prendre la responsabilité d'alourdir la charge des taxes auprès des habitants, la commune va délibérer pour maintenir les taux en place sans aucune évolution.

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

Approuve le maintien du taux des taxes directes locales à savoir

- TH : 11,14 %
- TFNB : 87,12 %
- TFB : 32,28 %

Vote : 7 voix pour

5.3 - DELIBERATIONS TARIFS COMMUNAUX

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'ensemble des tarifs communaux, et propose le tableau joint en annexe.

Jusqu'à présent, la commune a tenté de maintenir les tarifs sans appliquer d'augmentations depuis le début du mandat. Cette posture est aujourd'hui quasiment intenable compte tenu de l'inflation, des ressources propres de la commune et des projets collectifs à conduire.

Le Maire propose d'appliquer une augmentation de certains tarifs.

Concernant les logements, l'indice de la construction pour 2022 est de 8,8 %. La commune appliquera sur l'ensemble des logements une augmentation de 5%.

La location de la salle de la Pourette a fait l'objet d'une rencontre avec les associations afin de revoir les tarifs en recherchant une gestion plus simple en proposant par exemple des conventions annuelles avec les associations plutôt que des tarifs à la demande.

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

Approuve les tarifs tels que proposé et joint en annexe.

Vote : 7 voix pour

5.3 - VOTE DU BUDGET GENERAL 2023 M57

Didier MAZILLE, 1° adjoint, présente les divers budgets avec un préambule pour développer les bases sur lesquelles le budget proposé a été construit.

Budget de fonctionnement : 688 474,00 €. (657 530 € en 2022)

En augmentation par rapport au prévisionnel 2022(+ 30 944 €), plusieurs éléments sont à retenir

- Des recettes en augmentation dû à l'évolution des dotations (+ 25 000 €) et des recettes provenant des budgets AEP et chaufferie liées à la participation de ces budgets pour l'achat des véhicules 4X4 et le camion (26 180 €)
- Des charges qui prennent en compte le contexte avec des augmentations concernant les postes énergie (+ 13 000 €), charge de personnel (+ 20 000 €), maintenance (+ 10 000 €), fournitures scolaires (+ 3000 € pour équiper les classes de nouvelles tables). La

nomenclature M57 ne permet plus la mise en œuvre de dépenses imprévues d'où la création d'articles « fictifs » par prudence (fond de roulement).

Budget d'investissement : 459 071,00 € (438 985,19 € en 2022)

Le budget 2023 se compose de 247 761,22 € pour les opérations nouvelles et de 124 455,88 € de restes à réaliser. Les charges d'emprunt représentent 87 000 €

Les seuls investissements prévus sur cet exercice concernent :

- Achats des véhicules (4X4 et camion) pour un montant de 48 000 €
- Éclairage public : 1 402
- Aménagement Pourette : 33 700 €
- Serveur informatique : 2 500 €
- Destructeur documents : 600,00 €
- Autres bâtiments : 7 000,00 €
- Enrochement futur garage : 4 800,00 €

En fonction de l'exécution budgétaire, d'autres investissements pourraient être inscrits durant l'année

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

Approuve le budget 2023 présenté pour un montant de 688 474,00 € en fonctionnement et de 459 071,00 € en investissement

Vote : 7 voix pour

5.3 - VOTE DU BUDGET 2023 AEP/EU M 49

Budget de fonctionnement : 248 000,00 € (257 711, 00 en 2022)

Sur le fonctionnement, les variations concernent :

- La participation du budget M49 au budget M57 pour l'achat des véhicules pour 21 420 €
- + 3,5 % sur les charges de personnel
- La revalorisation énergie (+ 5000 €)

Budget d'investissement : 328 000,00 € (612 375,19 € en 2022)

Le budget 2023 se compose de 158 997,81 € € pour les opérations nouvelles et de 102 002,19 € de restes à réaliser. Les charges d'emprunt représentent 67 000 €

Une recette FCTVA d'un montant de 114 268,16 €

Les seuls investissements prévus sur cet exercice concernent :

- Récupération eaux de purge Marette (Maraicher) : 30 000 € (5000 étude + 25 000 bassin de rétention)
- Réorganisation collecte EU Le Vincent : 10 000 €
- Provision supplémentaire travaux Le Villard : 57 937,03 €
- Raccordement, achat compteur : 2 200,00 €
- Automatisation (Augmentation capacité Javel, Ré-enclencheurs) : 6 000,00 €

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré
Approuve le budget 2023 présenté pour un montant de 248 000,00 € en fonctionnement et de 328 000,00 € en investissement
Vote : 7 voix pour

5.3 - VOTE DU BUDGET 2023 CHAUFFERIE M4

Budget de fonctionnement : 75 378,00 € (67 090,07 € en 2022)
Adaptation des dépenses au regard du contexte : achat de fournitures énergie, maintenance, personnel (+3,5%) comme sur les autres budgets), participation achat véhicules (4 760 €)

Budget d'investissement : 57 388,11 € € (57 597,90 € en 2022)
Le budget 2023 se compose de 12 173,11 € (opérations d'ordre), et de 34 714,17 € de restes à réaliser. Les charges d'emprunt représentent 10 500,83 €

Aucun investissement prévu en 2023 même si l'extension du réseau chaleur pour la crèche sera réalisé en 2023, inscrit en RAR.

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré
Approuve le budget 2023 présenté pour un montant de 75 378,00 € en fonctionnement et de 57 388,11 € en investissement
Vote : 7 voix pour

5.3 - VOTE DU BUDGET 2023 SPIC STATION SERVICE

2023 verra le budget station-service fonctionner en année pleine mais restera expérimental avant d'envisager, pour 2024, un budget prenant en compte les investissements aujourd'hui supportés par le budget général. Le budget de fonctionnement est basé sur l'hypothèse de 100 000 litres de carburant vendu (simulation annuelle de 110 000 litres) sur un prix de 1,8 €HT/litre (1,61 €HT/litre en moyenne depuis l'ouverture de la station)

Budget de fonctionnement : 211 978,00 €

Budget d'investissement : 35 000,00 €

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré
Approuve le budget 2023 présenté pour un montant de 211 978,00 € en fonctionnement et de 35 000 € en investissement
Vote : 7 voix pour

6 - CONVENTION SALLE DE LA POURETTE:

Pascale MANFREDI, 2° adjointe, fait retour d'une réunion qui s'est tenue avec les principaux utilisateurs de la salle de la Pourette (associations, Centre social, Mairie, Comité de Fêtes, ..)

Cette réunion avait, à partir du bilan, pour objet de revoir les conventions et grilles tarifaires qui cadraient jusqu'à présent les locations de la salle tant pour les événements associatifs, activités régulières. La finalité était de simplifier les relations, suivi et facturation lors des locations en proposant notamment soit un règlement à la demande ou des conventions annuelles.

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

Approuve la proposition des conventions présentées

Autorise le Maire à signer ces conventions

Vote : 7 voix pour

8 - VENTE DU VEHICULE C 15

Didier MAZILLE, 1° adjoint explique que la commune a décidé de vendre le C15 dont elle n'a plus utilité

SCI Pachalice, 3, rue Frédéric Clément - 93280 GARCHES et résidant secondaire sur Loubaresse s'est porté acquéreur du C15 pour le prix de 1 500 €.

Il appartient au conseil d'approuver la vente et d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires à pour vente.

Délibération :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

Approuve la vente du C15 immatriculé 8086 QA 07 pour le prix de 1 500 € à M. RODOLPHE LOCTIN

Autorise Le Maire à engager les démarches nécessaires à cette vente.

Vote : 7 voix pour

9 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

Le Maire clôt cette séance du Conseil Municipal à 11h30 et ouvre la discussion avec le public